



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

145^e Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)
11-15 octobre 2022



145^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
2022 | Kigali, Rwanda

Volet spécial du débat général sur la redevabilité : Mesures prises par les Membres à titre de suivi des résolutions et d'autres décisions de l'UIP

Vendredi 14 octobre 2022, 14 h 30-18 h 30
Auditorium, premier étage, KCC

Note d'orientation

La Stratégie de l'UIP 2022-2026 exige une solide redevabilité de la part des Parlements membres et du Secrétariat :

"Il s'agit de renforcer et de maintenir une culture de confiance et de responsabilité mutuelle à tous les niveaux : pour et entre les Parlements membres, entre ces derniers et le Secrétariat de l'UIP, et au sein même du Secrétariat. En plus d'avoir une valeur organisationnelle fondamentale, une telle démarche est indispensable pour s'assurer que la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d'une manière transparente et démocratique."

Cette nouvelle priorité, qui est au cœur du cinquième objectif stratégique de l'UIP, s'appuie sur les dispositions statutaires de l'Organisation selon lesquelles tous les Membres sont tenus de soumettre un rapport annuel des activités qu'ils ont menées à titre de suivi des décisions de l'UIP. Cette exigence est énoncée à l'Article 7 des Statuts de l'UIP :

"Les Membres de l'UIP ont le devoir de soumettre au sein de leur Parlement, sous la forme appropriée les résolutions adoptées par l'Union interparlementaire, de les communiquer à leur Gouvernement, d'en stimuler la mise en œuvre et d'informer le Secrétariat de l'UIP aussi fréquemment et complètement que possible, notamment par des rapports annuels, de l'action entreprise et des résultats obtenus."

Les rapports annuels basés sur les informations reçues des Membres sont présentés au Conseil directeur par le Secrétaire général - le rapport de 2022 sera disponible sur la [page web de l'Assemblée](#). Le Président et le Secrétaire général de l'UIP tiennent à ce que les Membres participent activement à cet exercice important. Ainsi, lors du débat général de la 145^e Assemblée à Kigali, un volet sera réservé pour que les Membres rendent compte directement des bonnes pratiques et des activités qu'ils ont entreprises pour donner suite aux décisions des précédentes Assemblées de l'UIP, parmi lesquelles :

- a) La Déclaration de Nusa Dua : [Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques](#)
- b) La résolution intitulée [Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale](#)
- c) La résolution intitulée [Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable](#)
- d) La résolution intitulée [Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie](#)
- e) Les [décisions sur les droits de l'homme des parlementaires](#).

Toutes les délégations sont invitées à participer à ce volet spécial et à présenter, au moyen de brèves interventions (trois minutes maximum), les principaux aspects de leurs travaux ainsi que des recommandations visant à renforcer le processus de mise en œuvre. Les photos et les brefs enregistrements vidéo des activités organisées par les parlements dans le cadre du suivi des décisions de l'UIP sont également vivement souhaités et seront projetés en séance plénière pendant le volet spécial.

Les délégations sont priées de se préinscrire à ce volet spécial en écrivant à members@ipu.org.

#IPU145